

La sensibilité des systèmes de gestion des finances publiques au genre

L'égalité entre les hommes et les femmes peut être prise en compte à toutes les étapes du cycle budgétaire. Il est question plus précisément de planifier et de concevoir des politiques budgétaires qui favorisent l'égalité des sexes, d'affecter des ressources à la mise en œuvre de ces politiques, de suivre les ressources pour veiller à ce que les dotations soient suffisantes et que les politiques soient mises en œuvre comme prévu et, enfin, de contrôler et d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des politiques, notamment de leurs effets évalués ou différenciés selon le sexe.

Le cadre complémentaire PEFA pour l'évaluation de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la gestion des finances publiques met en relief les pratiques de GFP sensible au genre correspondant aux étapes clés du cycle budgétaire.

Approche de l'évaluation

L'évaluation PEFA complémentaire de la GFPSG, entendue comme **un exercice volontaire**, doit être conduite parallèlement à l'évaluation PEFA ordinaire et être présentée en annexe du rapport PEFA.

Certes, l'évaluation complémentaire de la GFPSG peut être menée de façon indépendante, mais il est préférable de la joindre à l'évaluation PEFA ordinaire pour tirer parti des données déjà recueillies durant la mise en œuvre de cette dernière.

Les équipes d'évaluation notent les indicateurs PEFA GFPSG sur une échelle ordinaire de **D à A**, conformément au cadre PEFA (A est le score le plus élevé).

Toutefois, il y a lieu de noter que si l'évaluation de la GFPSG, à l'instar du cadre PEFA, classe la performance des systèmes de GFP de D à A, ce barème a été adapté pour les besoins du cadre complémentaire d'évaluation de la GFPSG afin de mieux rendre compte des pratiques en matière de GFP sensible au genre.

Les rapports d'évaluation GFPSG bénéficient d'une revue-qualité par le Secrétariat du PEFA.

Le cadre a neuf indicateurs répartis tout au long du cycle budgétaire. Il peut être appliqué tant au niveau national qu'infranational.

GFPSG - 1

Analyse de l'incidence de genre des politiques budgétaires proposées

L'indicateur évalue la mesure dans laquelle les pouvoirs publics évaluent les incidences sur les hommes et les femmes des modifications proposées dans les politiques de dépense et de recette. Cela est généralement conduit sous la forme d'une évaluation ex-ante de l'incidence de genre des politiques budgétaires.

GFPSG - 2

Gestion des investissements publics sensible au genre

L'indicateur détermine la mesure dans laquelle des méthodes d'évaluation solides, basées sur l'analyse économique des études de faisabilité ou de préfaisabilité des grands projets d'investissement, comportent un examen de l'incidence de genre de ces projets. Il reconnaît que les différents groupes d'hommes et de femmes tirent diversement avantage des projets d'investissement.

GFPSG - 3

Circulaire budgétaire sensible au genre

L'indicateur détermine la mesure dans laquelle les circulaires budgétaires publiques sont attentives au genre et indiquent les résultats prévus en ce qui concerne les effets sur les hommes et les femmes ou sur l'égalité des sexes des mesures budgétaires, et des données ventilées par sexe.

GFPSG - 4

Documentation budgétaire relative au genre

L'indicateur détermine la mesure dans laquelle les documents joints à la proposition de budget public contiennent des informations complémentaires sur les priorités concernant la problématique hommes-femmes et sur les mesures budgétaires visant à renforcer l'égalité des sexes.

GFPSG - 5

Ventilation par genre des informations sur la performance des services publics

L'indicateur détermine la mesure dans laquelle la proposition de budget de l'exécutif ou les documents à l'appui ainsi que les rapports en cours ou en fin d'exercice contiennent des informations ventilées par sexe sur les résultats des programmes de prestation de services.

GFPSG - 6

Suivi des dépenses budgétaires en faveur de l'égalité femmes-hommes

L'indicateur mesure la capacité des pouvoirs publics à suivre les dépenses consacrées à l'égalité des sexes, de la préparation du budget jusqu'à son exécution et aux rapports d'exécution.

GFPSG - 7

Reporting sensible au genre

L'indicateur détermine la mesure dans laquelle les pouvoirs publics préparent et publient des rapports annuels contenant des informations sur les dépenses liées au genre et les effets des politiques budgétaires sur l'égalité des sexes.

GFPSG - 8

Évaluation de l'incidence de genre des services publics

L'indicateur détermine la mesure dans laquelle les évaluations indépendantes de l'efficacité et l'efficacité des services publics comprennent une analyse de l'incidence de genre de ces services.

GFPSG - 9

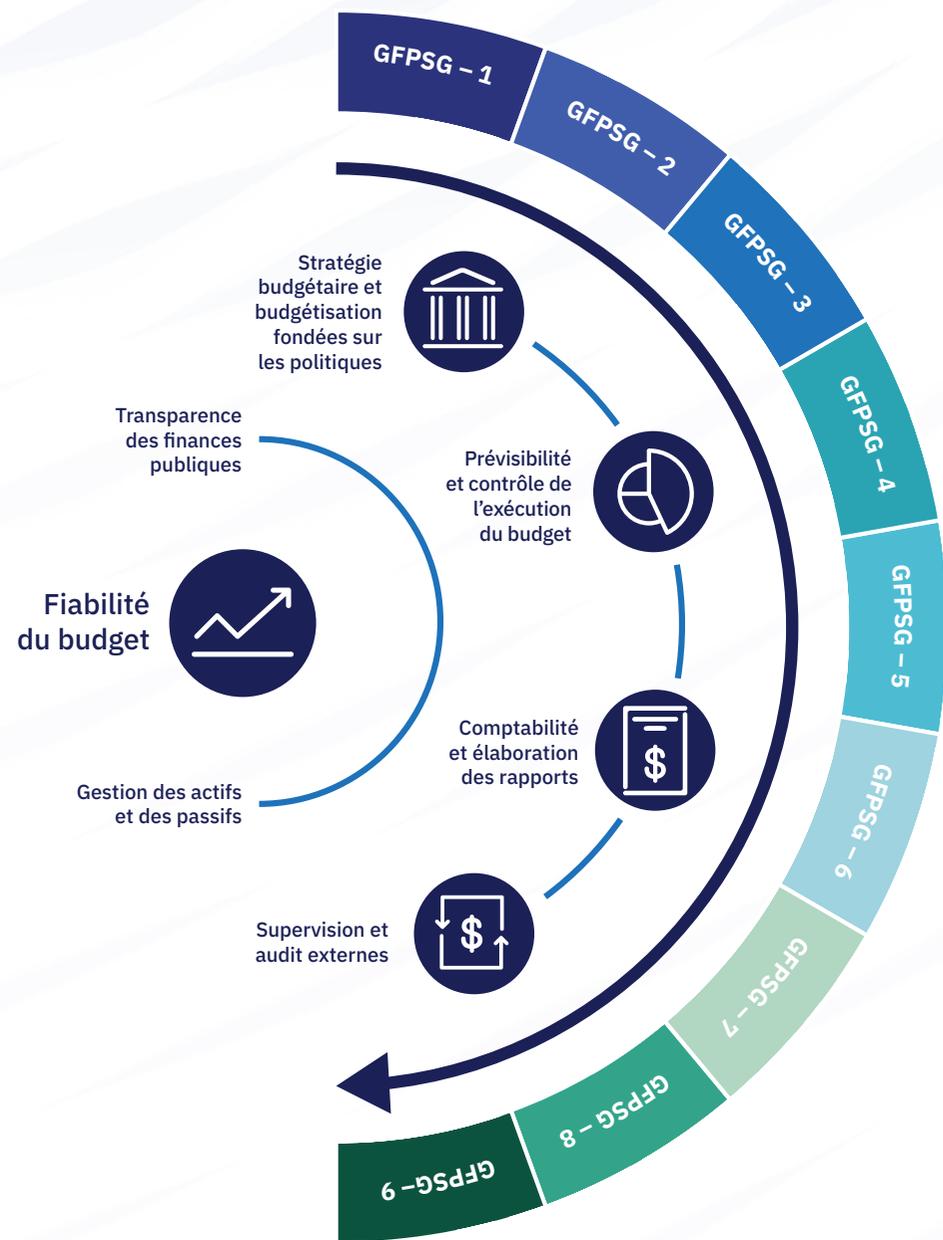
Examen législatif de l'incidence de genre du budget

L'indicateur détermine dans quelle mesure l'examen du budget et des audits par le pouvoir législatif inclut un examen des politiques publiques, afin de comprendre si celles-ci profitent en toute égalité aux hommes et aux femmes, en garantissant une affectation de ressources financières suffisantes.

Cadre complémentaire pour l'évaluation de la gestion des finances publiques sensible au genre

Aperçu

Indicateurs du cadre complémentaire PEFA pour l'évaluation de la GFPSG structurés autour du cycle budgétaire



À propos du cadre

Le cadre complémentaire du Programme « dépenses publiques et responsabilité financière » (PEFA) pour l'évaluation de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la gestion des finances publiques (le cadre PEFA sur la GFPSG), est un ensemble d'indicateurs complémentaires. S'appuyant sur le cadre PEFA, ceux-ci visent à recueillir des informations indiquant dans quelle mesure le système de gestion des finances publiques (GFP) d'un pays répond aux objectifs publics de reconnaissance des besoins différents des hommes et des femmes, ainsi que des différents sous-groupes de ces catégories, et de promotion de l'égalité des sexes.

À propos du cadre

Le Programme « dépenses publiques et responsabilité financière » PEFA (pour Public Expenditure and Financial Accountability) est un partenariat entre la Commission européenne, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les gouvernements des pays suivants : France, Luxembourg, Norvège, République slovaque, Suisse et Royaume-Uni.

Le programme PEFA fournit un cadre d'évaluation et de présentation des forces et faiblesses de la gestion des finances publiques (GFP) au moyen d'indicateurs de performance quantitatifs. Le Cadre PEFA est conçu pour fournir à un instant donné un aperçu de la performance de la GFP, grâce à une méthode qui peut être utilisée pour des évaluations successives et permet d'en suivre l'évolution dans le temps. Le cadre complémentaire PEFA pour l'évaluation de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la gestion des finances publiques est le premier cadre complémentaire du PEFA.

Pour rester en contact

Pour en apprendre plus sur le cadre complémentaire PEFA pour l'évaluation de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la gestion des finances publiques et recevoir des informations sur l'actualité de cette initiative (utilisation, nouveaux développements), vous pouvez rejoindre **la communauté PEFA GFPSG** sur le portail de la Banque Mondiale Collaboration for Development sur <https://collaboration.worldbank.org/>.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux:

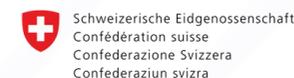


Secrétariat PEFA

1818 H Street NW
Washington DC 20433, USA
services@pefa.org
pefa.org

Le Programme PEFA est un partenariat entre:

La Commission européenne, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les gouvernements des pays suivants : France, Luxembourg, Norvège, République slovaque, Suisse et Royaume-Uni.



Swiss Confederation

Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO

